

USAL : assemblée générale annuelle Crissier 1974

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **47 (1974)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ne devrait en principe changer puisque les droits personnels garantis par la Constitution demeurent le fondement de l'aménagement de ces secteurs. On ne saurait toutefois nier que l'activité économique est infléchie dans une mesure incomparablement plus large que jusqu'ici par des décisions préalables de l'Etat. La politique d'équipement, les moyens mis à disposition pour l'appliquer et son rythme, d'une part, l'étendue et le genre de l'encouragement officiel, d'autre part, influenceront fortement sur les dispositions qui seront prises dans des secteurs essentiels de l'économie privée. Ces activités de l'Etat vont bien au-delà d'un aménagement conçu pour améliorer la situation existante; préparant l'avenir, elles constituent, au sens de la terminologie scientifique, une *planification générale*. Comme l'Etat ne sera pas en mesure d'assurer seul cette fonction, il doit s'assurer le concours de l'économie. C'est le cas, en particulier, dans le secteur de la construction de logements, où l'Etat est plus largement tributaire de l'économie, c'est-à-dire des maîtres d'ouvrage dans le domaine de la construction de logements courants ou d'utilité publique. Cette collaboration sera d'autant plus nécessaire que les pouvoirs publics sont engagés à des degrés divers dans les domaines en question. L'on devra tenir compte des plans directeurs et d'affectation des cantons et des communes, alors que dans le secteur de la construction de logements profitant de l'aide de l'Etat, le pouvoir central, la Confédération, dirige d'emblée. Pour les régions de montagne, l'aide en matière d'investissements constitue un autre élément de planification. Il faudra choisir et préparer de nouvelles formes d'organisation si l'on entend mettre en pratique rationnellement les lois de nature différente en tenant compte des chevauchements. Or, il est des types d'organisations qui ont fait leurs preuves, par exemple, l'Union ou la Communauté de planification de droit public et les entreprises mixtes. Il s'agit de former des priorités et de créer des organes de coordination. Les nouvelles tâches doivent aussi être intégrées dans l'administration, à tous les échelons. De nouveaux horizons s'ouvrent, mais il ne faut pas non plus nier un certain danger de l'accumulation des compétences à l'Etat. Ces points de vue différents ne peuvent être conciliés qu'avec la collaboration, déjà aux stades initiaux, entre l'économie et l'Etat. L'économie privée devra cependant s'accommoder du fait que sa stratégie n'est plus une affaire purement privée. Elle doit mettre en accord sa politique en matière d'expansion et d'investissement avec la politique de l'Etat en matière de l'aménagement du territoire et de l'équipement. La planification des entrepreneurs n'est plus simplement dominante. On ne saurait exiger de l'Etat qu'il assure le plein emploi, la stabilité et une saine politique quant aux structures sans l'aider dans sa tâche ou en l'empêchant en le plaçant devant des faits accomplis. On verra sous peu que d'autres exigences impératives se feront jour sous le titre de la protection de l'environnement.

Traduction de l'allemand: Jean Piller.

USAL Assemblée générale annuelle Crissier 1974

Procès-verbal

de l'assemblée générale annuelle de la section romande de l'USAL à Crissier, samedi 11 mai 1974.
Bureau de l'assemblée:
Présidence: M. B. Vouga, président.
Vice-président: M. R. Gay, directeur SCHG.
Secrétaire: M. F. Hermenjat.
Caissier: M. A. Rizzetto.
Président d'honneur: M. A. Maret.
Rédacteur *Habitation*: M. P.-E. Monot.
Invités et membres présents: selon listes signées.

Ordre du jour

1. Salutations, communications et ordre du jour.
2. Procès-verbal de l'assemblée 1973 à Sion.
3. Rapports du président de la section et du rédacteur de la revue *Habitation*.
4. Rapports du caissier et des vérificateurs.
5. Discussion des rapports et votes.
6. Election bisannuelle du comité.
7. Propositions et divers.

M. Bernard Vouga, président, salue l'assistance et ouvre l'assemblée annuelle à 9 h. 30, celle-ci ayant été régulièrement annoncée et convoquée. Il souhaite la bienvenue aux invités du comité: M. Martinelli, syndic de Crissier, qui nous reçoit dans sa commune; M. Bovier, président de la Société coopérative d'habitation de Renens; M. Mugny, conseiller national; M. P.-R. Martin, chef de l'Office cantonal du logement; MM. Guidetti et Truan, du Service cantonal de l'urbanisme; R. Gerbex, du Département de l'instruction publique et des cultes, ceux-ci ayant annoncé leur présence. D'autres invités et amis sont dans la salle, que l'on ne peut saluer tous. D'autres encore se réservent de prendre part au débat public de cet après-midi. MM. Amiguet, Bassan, Bosshard, Dupérier, Quéloz, Wagnières, Willener et Willomet apporteront leurs vues, à cette occasion, dans un débat dirigé par notre vice-président, M. René Gay. Le président les remercie de leur concours et salue leur présence ainsi que celle des journalistes qui sont venus manifester l'intérêt de leur rédaction. En cette période annuelle, chargée de manifestations diverses, les empêchements ont été nombreux. Nous remercions de leurs messages et excusons le président central de l'USAL, M. Maurer, de Zurich, et M. Zurcher, secrétaire central, retenu par un deuil. M^e Maurice Rochat, président du Grand Conseil vaudois, et M. Ketterer, maire de la ville de Genève, nous ont adressé les vœux des autorités qu'ils président.

M^{me} de Dardel, rédactrice, M. Pernet, vérificateur, nous prient de les excuser par suite de maladie.

Programme de la journée

Après l'assemblée statutaire, à 10 h. 30, un car emmènera l'assistance «En Publiaz» où la Société coopérative d'habitation de Renens nous invite à visiter ses plus récentes réalisations. Vers 12 h. 15, un apéritif, offert par la commune de Crissier, sera servi au foyer de la Salle de spectacle.

Un repas en commun est prévu au même endroit à 12 h. 45.

A 14 h. 30, notre assemblée publique sera ouverte, dans la nouvelle salle de spectacles de Chisaz, par la présentation d'un film en «vidéo» sur les équipements de quartiers les plus récents de la ville de Grenoble. Elle sera suivie d'un débat général et, en fin de séance, de la présentation d'extraits du film: «Les Enfants verts».

Le choix du sujet de cette année, «Les équipements de quartier et leur animation», comporte des risques par son ampleur et sa nouveauté. On s'en est rendu compte dans les séances de préparation. Mais le sujet est d'une telle importance à plusieurs points de vue – social, éducatif, politique, financier – que nous avons décidé de tenter l'aventure pour, tous ensemble, chercher une voie.

1. *L'ordre du jour* de l'assemblée statutaire est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est adopté.

2. *Le procès-verbal* de l'assemblée du 12 mai 1973, tenue à Sion, est admis sans remarque, sa lecture n'étant pas demandée.

3. *Rapport du président pour l'année 1973.* (Ce rapport, fait au nom du comité, a été publié dans la revue *Habitation* au mois de juillet.)

Rapport du rédacteur de la revue Habitation. (Consulter également le texte imprimé.)

4. Rapports du caissier et des vérificateurs

Les comptes ont fait l'objet d'une récapitulation distribuée à l'assemblée par M. A. Rizzetto, caissier de la section.

M^{me} Vuillemin donne lecture du rapport des vérificateurs.

5. Discussion des rapports et votes

Répondant à M. Kohli, le caissier explique que les rentrées importantes de fin d'année expliquent l'avoir aux chèques postaux figurant au bilan.

M. Leresche demande à connaître les projets qui motivent le maintien d'un important fonds de propagande.

M. Gay rappelle qu'il s'agit là d'une tâche qui touche aux buts mêmes de l'USAL et pour laquelle un plan est à l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le président met aux voix l'ensemble des trois rapports du comité, du caissier et des vérificateurs.

Ceux-ci sont *approuvés* à main levée sans opposition.

6. Election bisannuelle du comité

Le comité actuel ayant été élu en 1972 à Nyon, son mandat est aujourd'hui terminé.

M. B. Vouga demande à l'assistance d'observer une minute de silence en souvenir de M. Ernest Henry, décédé dans la force de l'âge, en août 1973. M. Henry était également membre du conseil d'administration de Logis Suisse où sa perte a été particulièrement déplorée, en raison de sa compétence.

L'ensemble du comité, par ailleurs, remet ses pouvoirs à l'assemblée. Il accepterait une réélection globale moyennant deux remarques.

M. Pierre Dumas, qui fut élu comme délégué de la SCHL, devrait être réélu au nom de la COBAL, dont il est nouveau collaborateur.

M. André Jaquet nous a prévenus depuis longtemps de sa démission pour raisons d'âge et de santé. C'est notre plus ancien membre du comité puisqu'il en a fait partie, sans interruption, pendant quarante ans.

A titre d'hommage, le comité propose à l'assemblée de nommer M. André Jaquet membre d'honneur, ce qui lui permettra d'assister, facultativement, aux séances du comité.

Pour la succession de M. Henry, le comité serait extrêmement reconnaissant de voir revenir dans son sein M. François Picot, qui semble avoir davantage de loisirs depuis qu'il a quitté le Conseil administratif de la ville de Genève. M. Picot a succédé à M. Henry au conseil d'administration de Logis Suisse, avec lequel il assurerait la liaison.

M. François Picot déclare accepter.

M. Vouga ouvre la discussion sur les propositions relatives à la réélection du comité et demande si quelqu'un désire présenter d'autres suggestions.

La parole n'étant plus demandée, il propose à chacun de voter à main levée.

Le comité est élu dans sa nouvelle formation à main levée sans opposition.

M. Jaquet reçoit un bouquet souvenir et remercie l'assemblée de l'USAL, non sans émotion, de l'honneur qui lui est fait.

Commission de vérification

La dernière assemblée, à Sion, avait désigné M. Emile Pernet et M^{me} Willy Vuillemin, comme vérificateurs.

La commission est élue dans cette formation à l'unanimité.

7. Propositions et divers

La parole n'étant pas demandée, le président constate que l'ordre du jour est épuisé.

L'assemblée statutaire est close à 10 h. 30.

Le secrétaire:
F. Hermenjat